

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames. — . . . 30
Fais divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; / Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 SEPTEMBRE 1886

DÉFICIT DE 400 MILLIONS

Il ne s'agit pas de la faillite d'une gigantesque maison de banque; il s'agit du budget de la France, et les administrateurs qui ont ainsi géré la fortune publique, ce sont les députés républicains.

En 1877, le budget se soldait par un déficit de recettes. Nous étions au-dessus de nos affaires. Arrive la présidence de Grévy, suivie de l'entrée des républicains opportunistes au pouvoir. Aussitôt les dépenses se multiplient avec une prodigieuse rapidité. Ces prophètes de l'économie se présentent comme des dissipateurs extraordinaires. Le budget devient une chasse où les moyens sont mis en œuvre pour nos finances, depuis la chasse à courre jusqu'au braconnage.

Sans compter les prélèvements et virements secrets, depuis 1877, la République a augmenté de cent millions par an la dépense du personnel administratif.

Cent millions par an! On croit rêver. Et, en plus, les dépenses électorales, — car ces dépenses, ces impatiens, ces consciencieux, ces libéraux ont fait du suffrage universel une véritable halle aux enchères — la commission du budget vient de découvrir cette année qu'elle est en déficit de quatre cent millions pour le budget de 1887. Vous ne vous en êtes pas aperçus? QUATRE CENT SIX MILLIONS!

Et l'on a déjà fait un emprunt en 1886. Et l'on a promis — avant les élections de 1886 — de ne pas établir d'impôts nouveaux.

On pourrait faire des économies... Faire des économies! Comment? Est-il possible de supprimer les places données aux mandataires électoraux? Est-il possible d'arrêter le cours de tant de grosses dépenses consenties pour gagner des électeurs à la République.

Non, la vérité est que, au lieu de réduire

les dépenses de l'État, les républicains opportunistes songent plutôt à les augmenter. Ils ne peuvent même pas faire autrement parce que, le jour où ils cesseront de distribuer des gratifications, leurs partisans intéressés les abandonneront.

Il n'y a donc qu'un expédient possible: établir de nouveaux impôts. Nous sommes curieux de voir les propositions que la commission du budget va faire à ce sujet. A moins qu'elle n'essaye de dissimuler encore une fois la réalité du déficit, ce qui ne fera qu'empirer la situation. Et, du train dont les choses vont, avant les élections de 1889, le déficit atteindra UN MILLIARD.

Alors nous verrons combien il restera d'électeurs pour crier: Vive la République!

Chronique générale.

PAS DE PROGRAMME

La France annonce que le discours de M. de Freycinet à Toulouse ne sera pas un discours-programme.

Le Paris dit de son côté: « M. de Freycinet se propose, comme on sait, de partir lundi de Paris et de se rendre directement à Toulouse.

« M. le président du conseil fera là-bas un discours. Mais nous ne croyons pas qu'il faille s'attendre à trouver dans ce discours le développement d'un programme de gouvernement, ni même le résumé des intentions du ministère pour la prochaine session.

« Ce ne sera vraisemblablement qu'un exposé général de la politique ministérielle et surtout une intéressante et naturelle exhortation à l'union des républicains.

« M. de Freycinet, nous dit-on, ne croit pas devoir aller au-delà ni se prononcer explicitement sur telle ou telle question pendante. »

C'est ce que nous avions prévu. M. de Freycinet n'exposera pas de programme parce qu'il n'en a pas. Et s'il en avait un,

il se garderait bien encore de le produire en public, parce qu'au milieu des factions républicaines en lutte les unes contre les autres il se rappellerait le judicieux adage: « On ne peut contester tout le monde et son père. »

L'IMPÔT SUR LE REVENU.

M. Camille Dreyfus a présenté à la commission un nouvel amendement relatif à l'impôt sur le revenu.

Dans le système de M. Camille Dreyfus, il serait formé quatre classes de revenus et profits:

La classe A comprend le revenu des valeurs mobilières, à l'exception des rentes françaises;

La classe B comprend les pensions, traitements, salaires publics, privés, et, en général, toute rémunération attachée à une fonction;

La classe C comprend les intérêts de créances de toute nature et les rentes servies par des particuliers;

La classe D comprend les bénéfices nets de la banque, du commerce, de l'industrie et, en général, de toutes entreprises ou spéculations.

Le taux de l'impôt serait déterminé chaque année à raison des besoins budgétaires.

Les revenus des classes B et D sont affranchies d'impôt au-dessous de 2,000 fr.; entre 2,000 et 4,000, la taxe est perçue sur l'excédent; au-dessus de 4,000 fr., la taxe est pleine.

Cet amendement, qui est présenté à titre de remplacement des taxes proposées sur les alcools, sera discuté en même temps que les propositions du ministre des finances.

M. Boulanger a décidément rayé de son programme, pour la réception au Cercle militaire, et retraite aux flambeaux et musique. Malheureusement on ne parle pas de la suppression de son discours.

La commission du budget persiste, malgré l'opposition de M. de Freycinet, à proposer à la Chambre la suppression du crédit relatif à l'ambassade de France auprès du Vatican. M. Thomson, rapporteur du budget des affaires étrangères, affirmait mercredi dans les couloirs que cette suppression serait très favorablement accueillie par la Chambre, et qu'il avait des raisons de croire que le Sénat ne se mettrait point pour si peu en opposition avec la Chambre. C'est si peu de chose, n'est-il pas vrai, que les rapports d'une nation en immense majorité catholique avec le Saint-Père!

M. Ed. Scherer, sénateur républicain, a écrit cette phrase qui mérite d'être signalée:

« Poussés à bout par l'esprit révolutionnaire, les peuples prennent une fringale de silence, de repos, d'autorité, et pourquoi ne pas le dire? de dictature. Exercé comme il l'est aujourd'hui chez nous, le parler-mentarisme est une institution qui menace de se dévorer. »

Voilà où, de l'aveu d'un républicain, nous aurait amenés quinze ans de République: à avoir *faim* d'une dictature! Et il y a des gens qui croient à la République.

Heureusement, pour nous, il y a un autre moyen d'en sortir pour la dictature: il y a la Monarchie qui a fait la société française.

L'UKASE MORTILLET

Le préfet de Seine-et-Oise vient d'annuler le fameux arrêté de M. de Mortillet qui prétendait imposer aux employés de la ville de Saint-Germain l'obligation d'envoyer leurs enfants aux écoles communales.

La chose se passera tout de même de cette façon à Saint-Germain comme ailleurs, mais plus hypocritement, voilà tout.

LA MUSIQUE OBLIGATOIRE

Une punition de 30 jours d'arrêt a été infligée à M. S..., lieutenant-colonel en résidence à Privas, pour avoir refusé, à son

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

Elles bâillèrent le pas, et pénétrèrent dans la chapelle au moment où les religieuses, en habits blancs, prenaient leurs places derrière la grille. Leurs files silencieuses entraient par les portes latérales du chœur, s'avançaient l'une après l'autre jusqu'au bas de l'autel, s'inclinaient, et se confondaient sans se confondre, et remplirent bien vite les stalles. L'office commença. Le chant des cantiques s'éleva sous la voûte, grave et doux, et l'on sentait au rythme que chaque parole de ce chant pesait sur trente âmes à la fois. Surtout quand, à la fin d'un verset, elles disaient: *Alleluia!* — un sentiment de joie profonde qu'elles exprimaient ainsi, un aveu de paix, d'harmonie fraternelle et la reconnaissance d'être frères ayant

Il y a dans le monde des voix pures, celle-là était innocente. Elle pénétrait comme un parfum. Sans apprêt, sans autre art que l'intelligence du texte sacré et l'émotion qui l'animait, elle produisait une impression plus forte que celle que la science la plus consommée peut donner à la voix humaine de produire. Elle faisait penser aux anges qui, sans cesse inondés de délices et de visions sublimes, répètent sans effort, harpes touchées par Dieu même, les harmonies qu'ils contemplent et qu'ils goûtent. Et quand on reportait les yeux vers cette enfant debout, dans sa robe blanche, ses beaux yeux levés, pleins de joie et de clartés, l'illusion ne tombait pas.

Celle qui chantait ainsi avait été élevée au couvent. Dès l'enfance, elle s'était décidée pour le chemin parfait. Sans cesse en prière, sans cesse occupée des choses divines, quoi d'étonnant qu'elle eût quelque chose de divin dans la voix?

Quelle rare et douce rencontre que celle de ces âmes qui ne savent rien du monde, et n'ont de fenêtre ouverte que sur le ciel! Rien n'est fané en elles de la fleur de la vie. En l'offrant à Dieu, elles l'ont faite immortelle. Elles ont sacrifié toutes les illusions, elles n'en ont pas perdu. Jeunes, elles sont vénérables; pleines d'âge, elles restent jeunes. On voudrait les connaître, on n'ose approcher. En se penchant sur ces fontaines si pures, on craindrait de les rider. On se trouve indigne, et l'on passe en courbant le front, gardant toutefois au

cœur l'impression d'une merveille exquise, trop précieuse pour être vue, et qu'il est permis seulement d'entrevoir.

Annette s'était de nouveau courbée sur son prie-Dieu. Sa figure exprimait un ravissement profond, et de ses yeux à moitié fermés des larmes s'échappaient, abondantes, sans qu'elle y prit garde. Elle resta ainsi, sans faire un mouvement, longtemps après que la novice eut cessé de chanter. Marthe s'apercevait du trouble extraordinaire de sa compagne, et s'étonnait qu'une fille, d'ordinaire si réservée, s'abandonnât ainsi. Plusieurs fois, elle crut remarquer qu'une des religieuses les plus rapprochées de la grille regardait cette enfant prosternée dans l'église.

Bientôt les sœurs, en files silencieuses, comme elles étaient venues, quittèrent le chœur. Marthe vit alors distinctement l'une d'elles, qui sortait la dernière, faire un signe de tête à la jeune paysanne. Annette, qui semblait attendre ce signe, y répondit par un sourire de joie indéfinissable.

Quelques minutes après, les deux jeunes filles sortirent de la chapelle. Annette était déjà redevenue la fille timide et un peu contrainte qu'elle était d'habitude, et, droite dans ses vêtements bien tirés, les yeux demi-baissés, elle reprit le chemin du bourg; mais l'esprit restait troublé et comme étourdi du bonheur qui l'avait frappé. Pendant longtemps elle oublia de parler à Marthe, on ne le

put pas.

Tout à coup, en rentrant dans une rue populeuse, le bruit et le contact de la foule la firent tressaillir. Elle tourna vers sa compagne ses yeux noirs si purs, encore timides:

— Mademoiselle Marthe, dit-elle, vous voyez que je suis bien heureuse. Ne le dites pas.

Et elle ajouta, un peu plus bas:

— Surtout à mon père.

Marthe avait compris, sans doute, car elle répondit:

— Je te le promets, mignonne.

Et quand elles furent rentrées chez Francine, les deux jeunes filles causèrent longtemps seules.

VIII

Deux semaines passèrent vite, et Marthe revint à la Cerisaie.

Mademoiselle d'Houllins manifesta de la joie de revoir sa nièce. Ce qu'elle avait de cœur s'émut, et elle tendit à moitié les bras quand un soir, debout sur le seuil de sa maison, elle vit accourir la jeune fille.

Elle reprit bien vite d'ailleurs son air pincé, ses phrases désagréables, ses habitudes tracassières. Seulement Marthe observa qu'elle devenait presque généreuse.

Quand le taupier Sosthène Luneau vint pour se faire payer de la rente de dix boisseaux de blé, qu'on lui devait chaque année pour avoir exercé

passage à Bagnols (Gard), et se trouvent à la tête de son bataillon qui se rendait aux manœuvres de division, le concours de la musique de cette localité à son entrée dans la ville.

Un rapprochement réellement curieux fait par le *Gaulois* :

Dans un livre publié en 1787, et intitulé : *Histoire secrète de la cour de Berlin*, correspondance d'un voyageur français du 5 juillet 1786 au 19 janvier 1787, on lit dès les premières lignes :

« Sur la situation actuelle de l'Europe en 1886. — Le roi de Prusse va mourir. Avec lui tombera la clef qui resserrait la voûte politique de l'Europe. »

« Tout annonce la guerre. »

A un siècle d'intervalle, on pourrait presque répéter la même phrase.

UNE NOUVELLE EXPÉDITION A MADAGASCAR

Le *Manchester Guardian* assure que, d'après des nouvelles reçues d'une maison de commerce anglaise à Madagascar, la question de la situation de la France dans cette île est de nouveau ouverte.

Les Hovas s'appuient sur leur interprétation du dernier traité et la note ajoutée à ce traité par M. Patrimoine et l'amiral Miot, d'après laquelle l'intervention de la France dans la politique extérieure du gouvernement du pays ne pouvait être admise que dans le cas d'une cession d'une partie quelconque de l'île à une nation étrangère.

Le gouvernement français a refusé de ratifier la note et prétend que le traité donne à la France le contrôle sur toutes les affaires extérieures de Madagascar, tandis que les Hovas repoussent cette interprétation.

La question s'est trouvée posée par la concession accordée à quelques capitalistes anglais de créer une banque nationale à Madagascar.

M. de Freycinet déclare que la France ne reconnaîtra pas la banque, et les Hovas persistent à déclarer qu'ils sont libres d'agir dans cette affaire comme dans toutes les autres, excepté dans le cas spécifié par la note de Patrimoine Miot.

En attendant, M. Le Myre de Vilers a quitté Tananarive pour se rendre à Tamatave, des garnisons howas ont été placées dans les environs de Diezo Suarez. On prépare un corps expéditionnaire à Brest, et les Français à Madagascar se plaignent de l'attitude insolente des Hovas.

Une nouvelle guerre paraît probable, et les Hovas ne semblent pas redouter cette éventualité.

ÉTRANGER

MADAGASCAR. — On télégraphie de Tananarive, 12 août :

« Dimanche soir, le résident général de France avait engagé un orchestre indigène.

son art dans les terres du domaine, elle lui donna un boisseau en sus et un verre de vin blanc, en lui disant :

— Si tu travailles bien mes prés bas, tu en auras autant l'an prochain.

Plusieurs fois aussi elle fit remettre un sou à chacun des pauvres qui, le samedi, venaient en procession tendre la main à la porte, gens des paroisses voisines en général, qui vont quêter de village en village, le lundi à Candé, le mardi à Vero, le mercredi au Lion-d'Angers, le jeudi à Andigné, le vendredi à Segré, le samedi à Chazé et à Marans.

Depuis qu'elle habitait la Cerisaie, Mademoiselle d'Houllins n'avait jamais donné plus de deux liards dans ses distributions. Elle était taxée à ce chiffre dans l'actif des budgets de la troupe mendicante. Quand on sut qu'elle donnait quelquefois un sou, la procession du samedi devint plus nombreuse. Un jour même, Marthe entendit sa tante se plaindre de la longueur du mauvais sentier qui conduisait à Marans, et dire :

— Je devrais bien faire une allée sablée à travers les prés, pour rejoindre la route au delà du carrefour du Tremble. Ce serait plus sec et plus court.

Elle ne fit pas l'allée, mais c'était beaucoup d'en avoir parlé.

De tels symptômes et d'autres semblables, Marthe avait conclu que Mademoiselle d'Houllins avait

Cela, paraît-il, déplut au ministre de la guerre Mariavel, le fils préféré du premier ministre, celui qui est désigné pour lui succéder. Mariavel envoya trois aides-de-camp intimider aux musiciens l'ordre de se rendre immédiatement chez lui, ce qu'ils firent sans délai, tant est grande la terreur qu'inspire ce triste personnage.

« M. Le Myre de Vilers ne pouvait accepter sans protestation une pareille avanie, qui, outre le procédé blessant pour le représentant de la France, constituait une violation du traité de paix, aux termes duquel il est interdit de pénétrer dans les propriétés des sujets français sans leur autorisation.

« Malgré l'heure avancée, il fit demander immédiatement réparation au premier ministre. Celui-ci était couché depuis assez longtemps, on l'avis de l'incident, et il envoya de suite ses deux premiers secrétaires, Rasangy et Rabissoa, présenter ses excuses à notre représentant.

« Le lendemain matin, cette démarche était renouvelée, les trois aides-de-camp de Mariavel emprisonnés, les fers aux mains et aux pieds, sous prétexte qu'ils n'auraient pas dû obéir aux ordres d'un ivrogne qu'ils étaient chargés de surveiller.

« Cet incident, qui a été connu la nuit même, car il a fallu de longs pourparlers pour faire ouvrir les portes du palais, fermées dès huit heures du soir, a donné lieu à de nombreux commentaires; la population a vu avec une vive satisfaction réprimer les débordements du ministre de la guerre, lequel est actuellement aux arrêts. »

L'ÉCHAUFFOURÉE DE MADRID

L'ambassade d'Espagne communique les renseignements suivants :

« La reine régente a fait son entrée à Madrid au milieu d'un enthousiasme populaire indescriptible. Toutes les rues, sur le parcours de la reine, étaient envahies par une population sympathique qui exprimait hautement son indignation contre les auteurs de la tentative de la nuit du 19.

« Le jeune roi et les princesses sont restées à Granja, où la reine régente doit retourner prochainement.

« Les nouvelles de toutes les provinces d'Espagne sont excellentes.

« Les funérailles du général Velarde et du comte de Mirasol ont eu lieu hier avec le concours de la population madrilène. »

On a remarqué qu'une des dépêches reçues à l'ambassade d'Espagne attribue le mouvement insurrectionnel à une manœuvre de Bourse. Nous devons déclarer qu'un renseignement qui a été communiqué tendrait à confirmer cette interprétation, que des faits récents rendent malheureusement vraisemblable. On affirme qu'une lettre reçue à Paris, il y a quinze jours, annonçait qu'un soulèvement militaire éclaterait à Madrid le 20 septembre.

Si cela est vrai, il n'y aurait pas à s'inquiéter des événements de Madrid, et il ne resterait qu'à flétrir les spéculateurs éhontés qui ont fait le coup.

hérité quelque fortune de son frère. Elle en acquit la certitude, un mois environ après son retour à la Cerisaie.

Le facteur, dont l'apparition, rare dans cette campagne reculée, était un événement, se montra, son bâton à la main, à la barrière du pré. La fille de basse-cour, qui mesurait du menu grain dans le grenier, l'aperçut la première par la lucarne ouverte, et cria :

— Mademoiselle, c'est le facteur!

— Eh bien, laisse-le venir, répondit la voix aigre de M^{lle} d'Houllins, et va panser tes poules au lieu de regarder par la fenêtre.

M^{lle} d'Houllins manifesta néanmoins une certaine impatience en attendant l'arrivée du bonhomme, et mit ses lunettes dix minutes à l'avance.

Quand le facteur entra dans le corridor, en faisant sonner les dalles sous son bâton ferré, elle alla vivement à sa rencontre, et rapporta dans le salon un gros pli scellé de plusieurs cachets. Elle l'ouvrit avec une certaine solennité. Marthe, qui l'observait, la vit étudier avec une satisfaction croissante un gros cahier d'écritures qui se terminait par un paragraphe magistral : évidemment celui d'un homme d'affaires. Quand M^{lle} d'Houllins eut terminé sa lecture, elle dit à mi-voix, en remettant le cahier dans l'enveloppe, et comme se parlant à elle-même :

— Les subsistances militaires rapportaient déci-

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 septembre

Une légère reprise se produit sur nos rentes : 3 0/0, 82.60 ; 4 1/2 0/0, 110.10.

Les achats se succèdent en obligations Communales et Foncières du Crédit Foncier. Les titres des emprunts 1879, 1880 sont encore de 20 fr. au-dessous du pair et la plus-value à atteindre sur les obligations 1885 est de 40 fr. Actions 1.396.

L'action de la Société Générale est demandée à 462. On s'avance graduellement vers le pair.

La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 510. Les profits réalisés sur le portefeuille et les bénéfices à attendre des affaires en préparation justifiaient de plus hauts cours.

L'émission du nouvel emprunt Portugais est un échec absolu, de nature à causer un réel préjudice aux établissements qui ont eu le tort de patronner cette mauvaise affaire. Les capitaux français ont d'autres placements à choisir.

L'action de Panama se relève vigoureusement à 391. La spéculation à la baisse va être forcée dans ses dernières réserves. On doit s'attendre à une large reprise.

Marché calme sur les actions de nos Chemins de fer. Obligations très demandées.

Nouvelles militaires.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Il résulte d'informations diverses que des farines avariées auraient été employées à la fabrication du pain distribué au 94^e de ligne depuis le commencement des manœuvres d'automne. Le colonel de ce régiment aurait adressé lui-même une réclamation qui, loin d'arrêter la distribution du pain malsain, tellement dangereux pour la santé de nos soldats qu'il a causé des dysenteries parmi eux, en a, au contraire, si bien provoqué la généralisation, que l'intendant du 6^e corps s'étant fait envoyer un pain de Toul, a failli s'empoisonner. Enfin il serait résulté de tout cela que « les farines de Toul seront inutilisées à l'avenir, et que le pain fait avec de la farine fraîche reddeviendra de bonne qualité. »

» Et c'est tout.... »

Les réservistes de l'artillerie de marine, à Cherbourg, ont clôturé leur période d'instruction par les écoles à feu de côte exécutées contre but remorqué. Les canons de gros calibre de la batterie Sainte-Anne, du fort Central et de la Digue, ont fait merveille, et, pendant quelques jours, l'on n'a entendu que leur voix puissante qui faisait trembler les murs de la vieille cité normande.

Ces tirs ont été des plus brillants; plusieurs cibles ont été détruites, et, finalement, trente coups ont touché le but sur trois cents tirés. Pour qui connaît les difficultés inhérentes aux tirs de côte, ces résultats paraissent surprenants; mais nos artilleurs de marine nous ont accoutumés à les voir se reproduire périodiquement.

Ce n'est pourtant pas cela qui nous a le plus frappé dans les écoles à feu que nous signalons : c'est, d'une part, l'extrême précision de l'ensemble du tir, dont les coups se groupaient à moins de 50 mètres du but. — et cela à des distances toujours variables et comprises entre 2 et 4,000 mètres, — et,

dément plus que je n'en pensais.

Ce fut tout ce que M^{lle} de Seigny connut de la fortune de son oncle, tout entière léguée à M^{lle} d'Houllins. Que lui importait? Elle avait plus que de l'insouciance à l'endroit de la fortune : elle ignorait ce que c'était.

Son cœur n'était pas là. Plus jeune que celui de M^{lle} d'Houllins, il ne battait pas pour une pièce d'or. Elle préférait à la lecture des actes notariés quelque course matinale sur sa jument grise, à travers les prés. Ces échappées lui plaisaient plus encore depuis quelques mois, elle les faisait plus longues. Une pointe de rêverie s'y mêlait. Sans qu'elle s'en rendit clairement compte, ses pensées prenaient souvent la route de la Basse-Rivière. Volontiers elle entendait parler de son jeune voisin. Il est vrai que, pour entendre parler de lui, elle n'avait qu'à écouter. Je ne sais quelle conspiration générale, que personne n'avait ourdie et où tout le monde était entré, la renseignait minutieusement. Par le curé, par les lingères qui venaient en journée à la Gerbellière ou à la Cerisaie en sortant d'une ferme du baron Jacques, par le taupier qui apprenait tout sans interroger personne, en flânant le long des voyettes, elle savait si elle avait reçu un ami en déplacement de chasse; s'il était retourné à la Cillière, chez le marquis dont la fille avait vingt ans aussi; elle savait même que son cidre était le plus mousseux du pays, car le facteur avait

d'autre part, la rapidité d'exécution qui a permis d'envoyer en un clin d'œil une masse de feux sur le même point. On voit par là l'ennemi qui oserait insulter nos côtes, si l'on peut affirmer que toute attaque par mer serait inévitablement repoussée.

Ces résultats sont dus à l'habileté consommée des braves canonniers de la marine, ainsi qu'à l'expérience acquise par les officiers dans la pratique des tirs de côte, et qui se développe chaque jour sous l'entraînement et féconde impulsion de M. le vice-amiral Dupetit-Thouars, commandant en chef du 4^e arrondissement maritime.

(*Progrès militaire*.)

LES PONTONNIERS A SEDAN

Le *Progrès militaire* raconte que des travaux viennent d'être faits dans la Meuse, près de Sedan, par un détachement de pontonniers, envoyé à cet effet pour rechercher les pièces de la 2^e batterie de 20^e d'artillerie, que le capitaine Perrin, actuellement lieutenant-colonel en retraite, a jeté du haut du Pont-Neuf, le soir de la bataille de Sedan, pour les soustraire à l'ennemi.

Ces recherches ont été infructueuses. On a repêché les bombes et obus, des platines, cuirasses, sabres-baïonnettes, etc., etc., mais pas de canons.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décision du ministre des finances, qui fait argent de tout et même du reste, les certificats de bonnes vie et mœurs, qui jusqu'à présent se faisaient sur papier libre, désormais devront être faits sur papier timbré.

Il n'y a guère que la basse classe qui ne serve de ces certificats de bonnes vie et mœurs, qui ne sont pas nécessaires, hélas! on ne le sait que trop, pour être député, sénateur ou conseiller d'Etat, ou ministre, et ce sont les misérables qui paieront la taxe nouvelle.

Ce papier timbré, que n'en fait-on pas? Bientôt on ne pourra plus écrire sa correspondance que sur papier timbré, et remplacer des cigarettes que sur papier également timbré.

Et dire que ces gens-là, que ces républicains, attaquent la dime d'autrefois! Au moins la dime n'atteignait rien, quand il n'y avait pas de récolte, par suite d'un fléau s'abattant sur l'agriculture.

Avec la République, au contraire, il est impossible de rien faire, de faire craquer une allumette, d'ouvrir une fenêtre, de délivrer un certificat à son domestique, d'acheter les cordons de la bourse et sans payer.

Et fort heureux encore qu'on ne prenne que notre argent et qu'on ne laisse, pour le moment, la tête sur les épaules.

pu comparer, et que Cab, le pauvre alevain, battait toujours.

Elle savait cent choses encore : mais ce qui lui plaisait surtout, c'était de recevoir de tous côtés témoignage et de constater par elle-même que le baron Jacques, depuis si peu de temps qu'il habitait dans la terre des Lucé, avait déjà conquis la place qu'y avaient tenue ses aïeux, conseiller protecteur et amis des petites gens. Elle en éprouvait un sentiment voisin de la fierté, et comparait elle-même cette popularité naissante avec celle dont M. de Seigny, lui aussi, et pour les mêmes raisons, avaient été promptement l'objet. Ca rapprochement, qui associait le jeune homme au plus chers souvenirs de Mademoiselle de Seigny, était sans doute pour quelque chose dans le ballement de cœur qu'elle éprouvait chaque dimanche à la sortie de la grand'messe, quand le baron Jacques, se détachant d'un groupe de métayers qui l'entouraient comme un homme utile et aimé auquel il est bon de demander la saluait au passage. Il y mettait tant de grâce, qu'elle en était touchée, et tant de modestie, malgré la maussaderie de Mademoiselle d'Houllins, qu'elle n'avait pu s'empêcher, une fois ou deux, de le remercier d'un sourire ou d'un regard. Elle ne se trompait pas, et ne devrait-elle pas être reconnaissante pour deux?

On lit dans le Progrès militaire :

« Quelques journaux ont indiqué le 9^e corps comme d'ores et déjà désigné pour un essai de mobilisation en 1887. Cette nouvelle repose que sur des probabilités. La seule condition d'un essai de mobilisation pour offrir une utilité réelle est de surprendre tous les personnels, ainsi que cela aurait lieu dans la réalité. Tout le monde peut être constamment prêt; mais il s'agit de le prouver. »

Le blé d'Amérique

On lit dans l'Union bretonne :

Sur les 40,000 tonnes blé d'Amérique arrivées à Saint-Nazaire, il en est déjà arrivées 43,000 par les steamers dont les noms sont : Tardos, 2,780 ; Cairo, 2,000 ; Saint-André-Baz, 1,880 ; Océan-Prince, 2,000 ; Empire, 2,000 ; Jerannos, 2,350. La tonne de mer valant 1,000 kilogrammes, si l'on divise ce chiffre par 15 kilogrammes, on trouve qu'une tonne contient 66 boisseaux de blé. Et 40,000 tonnes contiennent 2 millions 666,666 boisseaux. (Deux millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six boisseaux de blé étranger !)

LE PÉTROLE

Nous lisons ce qui suit dans quelques journaux de Paris et croyons devoir le reproduire, dans l'intérêt d'un commerce qui aujourd'hui se chiffre en France par des millions, et surtout dans l'intérêt des nombreux consommateurs qui emploient l'huile de pétrole.

Il n'y a pas de ménage qui n'en fasse usage. Si son emploi s'est ainsi généralisé, c'est grâce au décret de 1873 qui a prescrit l'immuabilité de 35°, et rendu absolument inoffensif l'usage de ce précieux liquide.

Nous ne saurions donc trop recommander aux consommateurs d'exiger de leurs fournisseurs des huiles qui les mettent à l'abri de tout danger, comme nous croyons devoir engager les personnes qui font le commerce de cette huile à ne mettre elles-mêmes dans la consommation et à exiger des fabricants un degré d'immuabilité prescrit par le décret de 1873, qui, dans l'intérêt de tout le monde, ne doit pas rester à l'état de lettre morte.

Nous ajouterons qu'en vendant eux-mêmes des huiles inflammables au-dessous de 35°, ils sont en contravention et s'exposent à des désagréments de toute nature.

Il vient de paraître sur le marché français des huiles de pétrole américaines dont l'immuabilité ne dépasse pas 25° degrés centigrades, alors que le décret de mai 1873 a fixé à 35 degrés minimum l'immuabilité à laquelle cette huile doit être livrée au commerce.

C'est grâce à cette sage précaution prise par le gouvernement que l'on n'a plus à constater dans la consommation du pétrole les accidents causés par l'essence que beaucoup de personnes désignent à tort sous le nom général de pétrole.

Aujourd'hui que la consommation de ce liquide est si répandue, il est à désirer que les huiles américaines, en se répandant dans la consommation en dehors des prescriptions imposées aux huiles françaises, ne viennent pas renouveler les accidents que nous avons trop souvent à déplorer il y a quelques années et ôter aux consommateurs, avec la sécurité dont ils jouissent, l'économie que leur procure cet éclairage.

L'ÉCOLE ET L'ENFANT DE CHŒUR

Dans la dernière séance du Conseil général de la Sarthe, M. d'Aillières a soulevé un point qui jette une singulière lumière sur les agissements de l'administration républicaine dans certaines communes :

L'obligation scolaire, a dit l'honorable député, a deux faces : elle oblige l'enfant à aller à l'école, mais elle oblige aussi l'instituteur à ouvrir les portes de l'école à l'enfant et à lui donner l'instruction. Or, dans plusieurs communes du département (notamment dans le canton de Montfort, au lieu de Lombron), MM. les instituteurs se permettent, sans motif, de refuser les enfants de la commune. L'article 17 de la loi sur l'obligation scolaire, de renvoyer les enfants à passer deux jours dans leur famille ;

mais aucun article de la loi ne leur permet d'exclure d'une façon habituelle les enfants soumis à l'obligation scolaire. Des réclamations ont été adressées à l'administration par les parents des enfants exclus, elles sont demeurées sans résultat. Je crois donc bon que M. le préfet déclare ici qu'à l'avenir la loi sera respectée, même par les instituteurs. »

M. le secrétaire général. — Aucun enfant n'a jamais été refusé, du moins à la connaissance de l'administration.

« M. d'Aillières. — J'ai le regret alors de préciser davantage. M. le préfet a été directement informé, par les personnes intéressées d'abord qui habitent le Breil et ensuite par moi ; malgré ces démarches, un enfant (il est enfant de chœur) est exclu de l'école depuis un an. Je demande à l'administration d'affirmer que cet enfant, privé d'instruction si longtemps, sera reçu à l'école et que la loi sera observée. »

M. le secrétaire général. — Je suis autorisé à dire que l'enfant n'a qu'à se présenter, et il sera reçu.

« M. d'Aillières. — Je remercie l'administration de l'engagement qu'elle prend, mais je tiens encore à mieux préciser. L'instituteur s'est cru permis de dire à la mère que son enfant pouvait rentrer à l'école, mais à la condition que celui-ci assisterait le dimanche et le jeudi (jours de messe et de catéchisme) à toutes les promenades faites par l'école. Il faut que l'on sache bien, qu'en dehors des cinq jours consacrés aux études scolaires, les parents ont parfaitement le droit (droit naturel d'ailleurs) de garder par devers eux leurs enfants. C'est pourquoi je comprends les paroles de l'administration dans le sens légal, c'est-à-dire que l'enfant rentrera à l'école sans condition. »

Nous verrons s'il sera permis à un enfant de chœur de fréquenter l'école obligatoire.

LA MODE.

L'habit noir ne subira pas cette année de changement comme forme. En revanche, les tenues du jour tendent à s'affranchir du « boutoné » à l'extrême qui a caractérisé ces dernières années. Les jaquettes et les redingotes monteront toujours aussi hermétiquement qu'autrefois. Ces vêtements se font à deux fins. Le tailleur prend ses mesures de façon que la jaquette, la redingote ou même le veston puissent se porter, au choix, boutonnés ou à demi ouverts.

C'est tout simplement une petite révolution que nous signalons là, car elle aura d'importantes conséquences au point de vue d'une industrie qui s'est plainte à bon droit du boutonement hermétique, celle des bijoutiers.

Avec le vêtement à demi-ouvert, on va pouvoir réexhiber ses chaînes de montre, par conséquent rechercher de nouveau ce luxe, tandis que bien des élégants avaient fini par renoncer à cet ornement, ce qui s'explique puisqu'on ne le montrait pas. Déjà beaucoup de clubmen ont remis cette élégance à la mode.

À ce sujet, un journal dit :

« Messieurs les filous apprendront avec plaisir que les vêtements d'homme, cet hiver, ne se porteront pas fermés. Cette révolution dans le costume permettra le retour des chaînes de montre, dont la suppression était aussi vivement regrettée par les bijoutiers que par les pick-pockets. »

LES ORAGES

La semaine dernière, un orage épouvantable s'est déchaîné sur le bourg de Blain (Loire-Inférieure) et ses environs.

Malheureusement, il y a fait des victimes. La femme Riolland, mère de deux enfants, du village de Guénig, a été foudroyée sous un chêne, où elle s'était mise à l'abri.

Les nommés Baron (Jules) et Hérel (Gilles) ont été, eux aussi, frappés. Leurs jours sont sérieusement en danger.

Le nommé Surget, accompagné de son garçon, passait au lieu dit Carnaval, quand la foudre est tombée sur son attelage. Ils en ont été quittes pour un évanouissement de quelques minutes.

Au village de la Vredillière, commune de Héric, un bœuf a été atteint et tué sur le coup.

Les blés noirs ont beaucoup souffert pendant cet orage, une pluie torrentielle n'ayant cessé de tomber pendant toute la matinée.

Un violent orage s'est déchaîné il y a quelques jours sur les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne et a causé de très graves accidents.

Dans une vigne de la commune de Noë, à trente kilomètres de Toulouse, des vendangeurs, surpris par la pluie, couraient pour se mettre à l'abri, lorsque la foudre tomba au milieu d'eux ; M. Patte, riche propriétaire, et trois domestiques furent tués sur le coup et cinq autres personnes grièvement blessées.

L'orage a causé de terribles dégâts autour de Pamiers.

Un charretier et son cheval ont été tués sur la route de Foix ; une femme a également été foudroyée près de Varilhes.

La foudre est tombée simultanément en plus de vingt endroits.

Jamais, dans le pays, on n'avait vu un si effroyable orage.

De tous côtés arrivent les nouvelles de dégâts considérables.

Bonne nouvelle pour les ménagères :

Des avis de Saint-Pierre et Miquelon constatent que la pêche de la morue a été très abondante.

Cinq cents bateaux ont été loués par les pêcheurs français pour transporter leur pêche : 13,000 quintaux de poisson. Les prix n'atteignent pas 2 dollars par quintal ; ce bas prix est sans précédent.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Faits divers.

TUÉ PAR UN FACTIONNAIRE

Un incident d'une réelle gravité s'est passé à la prison civile de Lille.

Un factionnaire du 46^e chasseurs à pied, nommé Pierret, irrité des insultes qui lui étaient lancées de l'intérieur de la prison par un individu accoudé à une fenêtre, lui a, après plusieurs sommations d'avoir à se retirer, tiré un coup de fusil.

Le détenu est un sieur Genevriez, âgé de seize ans ; le projectile l'a atteint à une faible distance de la gorge et est sorti presque à la naissance des épaules ; il s'est ensuite logé dans le plafond où il n'a pu être retrouvé.

Genevriez était enfermé depuis le 22 juin dans la maison de correction. Sur la demande de son père il devait en sortir ce matin, la période de trois mois fixée pour sa détention expirant aujourd'hui.

Encore Succil toujours Succil !

Le jetneur de Milan est resté trente jours sans rien prendre et voit que l'on s'inquiète de l'influence de la nature des aliments sur l'économie générale humaine. Allons-y donc naturellement et sans économie.

« Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es », a écrit Brillat-Savarin, mais il aurait bien dû développer cette pensée et écrire la « Philosophie du goût. »

Il nous manque effectivement un traité complet de l'influence de l'alimentation sur la virilité de l'homme. Je connais cependant un politicien des plus sérieux qui a nourri assez longtemps le projet d'écrire une « histoire des peuples d'après leur alimentation. »

Mais ce livre n'a jamais paru, et nous sommes obligés de nous contenter des trop courtes allusions faites à ce sujet par un certain nombre d'auteurs.

Ainsi, par exemple, Michelet a dit que le café,

... Cette aimable liqueur

Qui manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire

a fait la Révolution française.

Toussenel, lui, affirme très sérieusement que, « si l'on avait découvert la pomme de terre cinquante ans plus tôt, la race française n'eût jamais été capable d'accomplir la Révolution. »

Il exprime aussi la vitalité extraordinaire de la génération de 93 par la consommation qu'elle faisait du sel qui, on le sait, à cette époque, payait un impôt de capitation.

Un professeur de l'université de Gand, le

docteur Burggraëwe, a repris cette théorie.

Il lui consacra un gros travail. Selon lui, le sel est le préservatif de toutes les maladies. Il conclut en donnant raison à Flourens qui estimait que l'homme peut vivre cent quarante ans.

On se souvient que plusieurs auteurs anciens attribuèrent les nombreuses victoires des Perses à leur alimentation, composée en partie de cresson accommodé de façons différentes.

Un philosophe dont le nom m'échappe affirme que c'est à l'opium que la civilisation chinoise doit d'être restée stagnante pendant tant de siècles.

Quel est donc aussi le nom de cet historien allemand qui prétend que les revers de la France en 1870-1871 ne sont pas le moins du monde dus aux canons Krupp ?

Cet extravagant déclare que la supériorité des Allemands résidait surtout dans une sorte de saucisson dont la fabrication était un secret d'Etat.

Le saucisson en question avait, paraît-il, des qualités extraordinaires. Il était très nutritif et ne fatiguait pas le goût.

Si la moindre défaillance dans l'héroïsme des troupes françaises eût été observée, ce fumiste historien aurait peut-être raison : les vieux militaires ne disent-ils pas que c'est surtout par le ventre que l'on tient le soldat ?

Enfin, dans son dernier livre, l'Amour moderne, M. Louis Ulbach constate que nous « devenons tristes parce que nous devenons bêtes. »

Notre confrère attribue cette diminution de l'esprit français à la mauvaise qualité des vins contemporains et au goût effréné que nous avons pour la bière et pour l'absinthe.

Il ne manquait plus maintenant que ce docteur Succil qui va essayer de donner au vieil esprit français le dernier coup de boutoir, celui qui renverse et dont on ne se relève pas.

Espérons qu'on le saura parer.

Dans le commerce :

— Votre prédécesseur est très riche ?

— Riche !... On ne sait jamais...

— Il a bien mis quelque chose de côté ?

— Oui, les scrupules.

Aux bains de mer.

Deux personnes qui ne s'étaient pas vues depuis une trentaine d'années se rencontrent sur la plage.

— C'est vous ? Comme vous êtes vieilli !... Mais ça vous fâche, peut-être, que je vous dise ça ?

— Moi ? par exemple ! Quand on me reconnaît au bout de trente ans, je m'estime déjà bien heureux.

AVIS IMPORTANT

Nous recevons l'avis suivant que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lectrices. Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, préparent, pour le Lundi 4 Octobre, leur exposition générale des nouveautés d'Automne et d'Hiver.

Grande mise en vente de toutes les nouveautés les plus récentes en Soieries, Lainages, Draperies et Etoffes de fantaisie pour Robes et Costumes.

Les vêtements de toutes formes pour les Dames et les Enfants : les Manteaux, Confections, Costumes, Peignoirs, Matinées, Vêtements de Fillettes et de Garçonnettes, les Modes, la Lingerie et les Layettes, les Jupons et les Jupes de Costume, possèdent l'élégance particulière qui a toujours distingué leurs créations.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EXPÉDITIONS

Demandes d'Echantillons

L'Administration des Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédie franco et gratis, dans toute la France et dans le Monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Davis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à Messieurs les Administrateurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

NOTA. — Pour les demandes d'Echantillons, afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire, de fixer les prix approximativement.

EXPÉDITIONS. — Tous les envois de 25 fr. et au-dessus sont expédiés entièrement franco de port pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

LES GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, de Paris, n'ont ni agence ni succursale dans aucune ville des départements.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissent le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 18 septembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : M. Paul Soleillet; M^{me} la baronne James de Rothschild; Evénements d'Orient; Oboch, Zeilah; M^{re} Clément; Dragan Zankoff; Peiko Karaveloff. — L'amour qui s'en va, nouvelle (suite et fin), par Claude Maroisel. — La source de Sainte-Keyne, par Paul-Esduhard d'Anisy. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Le monde financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus. GRAVURES : M. Soleillet. — M^{me} la baronne James de Rothschild. — Bulgarie: Les adieux du prince Alexandre. — Abdication du prince Alexandre. — Le prince Alexandre conduit en tchika, au port de Rahova. — Le prince Alexandre acclamé par la population de Sofia. — Le konak du prince Alexandre à Sofia. — Le

prince Alexandre acclamé à Lemberg. — Le port d'Obock et ses environs. — Le Choà: La manière de faire le pain. — Objets servant à la fabrication du pain. — M^{re} Clément. — Dragan Kankoff. — Peiko Karaveloff. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus. ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 30 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Comité des Concours Poétiques du Midi de la France (anciens concours poétiques de Bordeaux)

APPEL AUX POÈTES

Le trente-septième Concours poétique ouvert en France le 15 Août 1886, sera clos le 1^{er} Décembre 1886. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées. Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, Président du Comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.



Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 33, PARIS. A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS. LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES. Gravures, Gax-Sortes, Gravures et Couleurs, etc. Payable CINQ FRANCS par mois. ESCOMPTÉ au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes « obtiennent mille guérisons par an. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, leucorées, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôpital d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dispense à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Après le décès de M. Honoré-Alphonse GAURON, ancien négociant, en son domicile, ancienne route d'Angers, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, Le Dimanche 26 Septembre 1886, à midi.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, lits, literie, linges, meubles, vaisselle, tables, chaises, bois, vins, bouteilles, armes, bijoux et meubles antiques, argenterie, récolte sur pied, etc.

On peiera comptant avec 10 0/0 en sus pour les frais. (655)

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, 266 PIEDS D'ARBRES

Complantés sur la ferme de l'Île Trotoin, située en face le bourg et commune de Champierre.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser audit M^e MARCOMBRE. (617)

A CÉDER PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Ou à Louer

DE SUITE

MAISON PIERRE-LIZÉ

Située à Saumur, quartier de Nantilly.

Cette maison comprend : jardin, remise, écurie et cour.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (639)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PORTION DE MAISON

Au premier étage,

Située rue Haute-Saint-Pierre, n^o 5, Composée de trois chambres à coucher, d'une salle à manger et d'une cuisine.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 3.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A VENDRE

UN EXCELLENT PHAÉTON

D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Avec Remise et Écurie,

A Saumur, Grand' Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (489)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Le dimanche 17 octobre, à deux heures après midi, au château de Brézé,

520 BEAUX PEUPLIERS

Divisés en deux lots,

Ci-après désignés.

Premier Lot. — 220

114 pieds, situés sur l'ancienne chaussée d'Asnières. 106 pieds, situés le long du cheval, au Pont-de-la-Rivière.

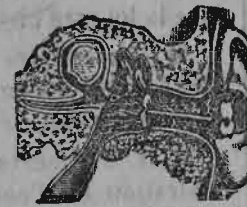
Deuxième Lot. — 300

91 pieds, situés sur la pièce du Gué-Vilain, ferme de Belle-Chasse. 159 pieds, situés dans les marais de Belle-Chasse.

50 pieds, situés sur les pièces de Belle-Chasse.

S'adresser, pour visiter ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (653)

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)



GUÉRISON DE LA SURDITÉ

Les TYMPANS ARTIFICIELS, brevetés, de NICHOLSON, guérissent ou soulagent la Surdité, quelle qu'en soit la cause. — Les guérisons les plus remarquables ont été faites. — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 30 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la Surdité, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Érudits et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces Tympanons et les recommandent hautement. — En écrivant, nommer le journal N^o 1. Adresser J. E. NICHOLSON, 2, rue Drouot, PARIS.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 SEPTEMBRE 1886.

Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	82 45	82 65	Est	810	810	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	521
3 % amortissable	85 52	85 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1233 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519	520 50	Est	389	391
3 % (nouveau)	82 60	82 80	Midi	1152 50	1150	— 1865, 4 %	519 50	519	Midi	388 50	390
4 1/2 %	106 60	106 35	Nord	1550	1550	— 1869, 3 %	409 75	408 75	Nord	398	396 75
4 1/2 % (nouveau)	110 10	110 02	Orléans	1347 50	1345	— 1871, 3 %	399	397 25	Orléans	382	382 50
Obligations du Trésor	510 50	508 50	Ouest	880	878 75	— 1875, 4 %	522	521 50	Ouest	389 75	389 50
Banque de France	4112 75	4115	Compagnie parisienne du Gaz.	1430	1430	— 1876, 4 %	521	523 50	Paris-Lyon-Méditerranée	388 75	389
Société Générale	462 50	462 75	Canal de Suez	2028 75	2028	Bons de liquid. Ville de Paris.	534 75	535 25	Paris-Bourbonnais	390	389
Comptoir d'escompte	1000	1000	C. gén. Transatlantique	488 75	490	Obligations communales 1879.	476 25	476 25	Canal de Suez	592 50	593
Crédit Lyonnais	542 50	543 75	Russe 5 0/0 1870	100	100	Obligat. foncières 1879 3 %	479	480			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1393	1395				Obligat. foncières 1883 3 %	382	381			
Crédit mobilier	250	272 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS											
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir				
Saumur(Orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	Loudun ..	»	8 42	»	1 53	9 11	Saumur ..	3 08	6 53	9 18	1 21	3 38	7 11	10 42			
Saumur(état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	Thouars ..	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	»	7 08	9 26	1 33	»	1 47	5 11			
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	Montreuil(a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Martin ..	»	7 15	9 53	1 40	»	1 57	5 17		
Varr.-Chacé.	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	(dép.)	6 58	1	»	2 23	5 03	9 54	10 30	St-Clément ..	»	7 23	9 41	1 47	3 43	5 17		
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»	Les Rosiers ..	»	7 35	9 53	1 57	3 52	5 17			
Montreuil(a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	Varr.-Chacé.	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	La Ménitré ..	3 31	7 35	9 53	1 57	4 40	5 17			
(dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47	Angers ..	3 58	8 23	10 41	2 40	4 40	5 17			
Thouars ..	2 57	8 06	»	11 57	3 41	5 22	Saumur(état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57										
Loudun ..	»	8 09	»	3 16	»	»	Saumur(Orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	10 15	10 55										

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.